

Pourquoi Aucun Avocat Ne Peut Entièrement Valider un Document Métaphysique

Et Pourquoi l'Honnêteté Est Essentielle

Dans le monde juridique, il est facile de supposer qu'un avocat peut immédiatement déterminer si un document est « contraignant » ou exécutoire. Mais que se passe-t-il lorsqu'un document dépasse le cadre du tangible pour entrer dans le domaine métaphysique ?

Selon les lois actuelles, aucun avocat ne peut pleinement valider — ni pleinement nier — la force juridique d'un tel document.

Le droit, tel qu'il existe aujourd'hui, se limite à ce qui est mesurable, codifié et exécutable. Les tribunaux peuvent faire appliquer des accords fondés sur la juridiction, les règles statutaires, le consentement, la contrepartie et les formalités. Tout ce qui dépasse ce cadre — croyances, intentions au-delà du plan matériel, obligations métaphysiques — échappe simplement à la portée du droit.

Cependant, un point crucial demeure : les avocats peuvent et doivent être transparents à propos de cette limite. La plupart des juridictions imposent aux avocats des devoirs professionnels et éthiques de compétence, d'honnêteté et de clarté. Cela inclut :

- Ne pas faire de déclarations trompeuses sur ce que la loi peut ou ne peut pas faire.
- Divulguer les limites de leur autorité ou de leurs connaissances.

Si un avocat sait qu'un document contient des éléments ne relevant pas de la reconnaissance juridique — tels que des clauses métaphysiques — il ne peut pas légalement valider ni invalider ces éléments. Sur le plan éthique, il est tenu de communiquer clairement cette limite. Ne pas le faire expose à des risques tels que :

- La négligence professionnelle (manquement au devoir de conseil compétent).
- La fausse déclaration ou la conduite trompeuse.

Ainsi, bien que le droit ne puisse pas encore « toucher » au métaphysique, cela n'excuse pas les avocats de divulguer la vérité quant à la portée de leur juridiction. Leur responsabilité réside dans l'honnêteté, non dans l'expansion du droit lui-même.

La seule façon dont un document comportant des clauses métaphysiques pourrait être juridiquement validé serait que le système juridique reconnaisse explicitement la métaphysique comme exécutoire, permettant à un juge d'évaluer et de statuer sur ces clauses. Tant que cela n'aura pas lieu, toute prétention à des obligations métaphysiques contraignantes restera en dehors de la juridiction légale.

En résumé : si vous cherchez de la clarté sur un document métaphysique, le système juridique vous répondra :

« Nous ne pouvons pas juger cela — pas encore. Et tout professionnel affirmant le contraire doit divulguer cette limite. »

C'est pourquoi nous proposons la collaboration plutôt que la confrontation. Le Royaume-Uni a l'occasion unique de montrer l'exemple en explorant comment les réalités métaphysiques s'entrecroisent avec la gouvernance juridique. Ensemble, nous pourrions construire un cadre qui élargit le droit de manière responsable, plutôt que d'attendre qu'une crise nous y contraigne.

J'ai déjà amorcé ce travail. La question qui demeure est la suivante : la communauté juridique souhaite-t-elle participer à la construction de cet avenir, ou préfère-t-elle le laisser inexploré jusqu'à ce qu'une affaire la force à s'y confronter ?

shshumanfirst.wordpress.com